

Migration : L'UE recourt à des entreprises israéliennes pour la surveillance maritime

07.05.2020 | Migration : L'UE recourt à des entreprises israéliennes pour la surveillance maritime

L'Observatoire euroméditerranéen des droits de l'Homme (Euro-Med Monitor) a récemment épingle un contrat de 59 millions d'euros, conclu entre l'Union européenne et des entreprises israéliennes pour mobiliser des drones de guerre dans la surveillance des migrants en mer.

Dans un communiqué, Euro-Med Monitor a en effet révélé, mardi, que les deux récents contrats de cette valeur ont été accordés à deux entreprises militaires israéliennes : Elbit Systems et Israel Aerospace Industries, IAI.

«L'an dernier, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes basée à Varsovie, Frontex, et l'Agence européenne pour la sécurité maritime basée à Lisbonne, EMSA, ont investi plus de 100 millions d'euros dans trois contrats pour des drones sans pilote», dénonce la structure en pointant des actes «immoraux et d'une légalité douteuse».

De plus, «l'un des drones que Frontex a contracté est Hermes 900 d'Elbit, qui a été expérimenté sur la population en cage de la bande de Gaza assiégée dans l'Opération Bordure

Protectrice 2014», ajoute la même source. Par ce biais, Euro-Med monitor conteste «l'investissement de l'UE dans l'équipement israélien dont la valeur a été démontrée par son utilisation dans le cadre de l'oppression du peuple palestinien».

En effet, l'organisation qualifie ces achats de «soutien» et d'«incitation à l'utilisation expérimentale de la technologie militaire par le régime répressif israélien». Président du Conseil d'administration d'Euro-Med, Richard Falk estime pour sa part «scandaleux pour l'UE» d'acquérir des drones de fabrication israélienne, considérés comme des «moyens répressifs et illégaux utilisés pour opprimer les Palestiniens vivant sous occupation depuis plus de cinquante ans».

Parallèlement, Euro-Med alerte qu'en 2019, «le taux de mortalité des demandeurs d'asile tentant de traverser la Méditerranée a augmenté de façon spectaculaire, passant de 2% en moyenne à 14%». «Etant donné que les drones ne transportent pas d'équipement de sauvetage et ne sont pas régis par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS), il est nécessaire de s'appuyer sur le droit international des droits de l'Homme et le droit international coutumier pour guider le comportement des gouvernements», recommande l'organisation.

Source

:

<https://www.yabiladi.com/articles/details/93232/migration-l-ue-recourt-entreprises-israeliennes.html>